AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
168ème REUNION
5 FEVRIER 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/(CLXVIII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 168ème REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 168ème réunion tenue le 5 février 2009, a adopté la décision qui suit sur la situation en République islamique de Mauritanie.

Le Conseil,

1. **Rappelle** le communique de sa 163eme réunion tenue le 22 décembre 2008 ;

2. **Décide** que les sanctions prévues au paragraphe 9 du Communiqué de sa 163eme réunion tenue le 22 décembre 2008 entrent en vigueur;

3. **Demande** à la Commission de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de ces sanctions et de lui rendre compte régulièrement;

4. **Invite** tous les Etats membres a scrupuleusement mettre en œuvre la présente décision;

5. **Souligne** que l'entrée en vigueur des sanctions doit s'accompagner de la poursuite des efforts de l'UA et de ses partenaires auprès de toutes les parties mauritaniennes en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel en Mauritanie. Le Conseil **exhorte** les autorités issues du coup d'état a coopérer pleinement avec la Commission de l'UA pour le retour immédiat à l'ordre constitutionnel et la résolution durable de la crise politique dans ce pays;

6. **Décide** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2009

Communique

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2294

Downloaded from African Union Common Repository